Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

La préfecture de Vaucluse interdit les démonstrations de tuning et de runing sur Avignon



La préfète de Vaucluse vient de prendre un arrêté portant sur l'interdiction de rassemblement des personnes et des véhicules sur la voie publique. Cette décision concerne plus spécifiquement les démonstrations de 'tuning' et de 'runing' sur la voie publique dans une partie de l'agglomération avignonnaise.

Destinée à prévenir les risques d'atteinte à l'ordre, à la tranquillité et à la santé publics, la mesure débute le mercredi 17 mai à 20h pour s'achever le dimanche 21 mai 2023 à 8h

L'interdiction concerne les secteurs de l'agglomération avignonnaise suivants :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 13 novembre 2026

Au niveau du centre commercial Mistral 7 :
• La Route Nationale 7, route de Marseille, entre le rond-point se trouvant face à la salle de sport Fitness Park (numéro 2680 de la route de Marseille) et le rond-point faisant la jonction avec l'avenue de l'amandier ;
• Avenue de l'Amandier jusqu'à la route de Bel air ;
• Route de Bel air jusqu'à l'avenue des Magnanarelles ;
• avenue des Magnanarelles jusqu'à la salle de sport Fitness Park (numéro 2680 de la route de Marseille) ;

Autour de la route de Marseille :
• Avenue de l'Amandier ;
• Avenue de Sainte Catherine ;
• Avenue de la Pinède ;
• Route de l'aérodrome ;
• Chemin des Félons ;
• Chemin de la Croix d'Or ;
• Chemin de la Sourdaine ;
• Chemin de la Digue ;
• Chemin de la Transhumance ;
• Avenue de la Croix Rouge.

Au niveau de la zone de Courtine :
• rue Saint Gens ;
• chemin de Ramatuel ;
• rocade Charles de Gaulle ;
• Parkings du centre commercial Carrefour Courtine et des établissements Burger King et Buffalo Grill.

L.G.